



Yann Boissière

« Conviction, convictions et inter-convictionnalité »

Approche théorique

Les Voix de la Paix

<http://www.lesvoixdelapaix.fr/>

<https://www.facebook.com/lesvoixdelapaix/>

Table des matières

I / L'inter-convictionnalité – les contextes

1 / Le retour du théologico-politique	04
1.1 / L'impact des conceptions politiques de la religion	04
1.2 / La nouvelle question théologico-politique	05
- La question théologico-politique - son expression classique	05
- La modernité – quelle rupture a-t-elle pensé mener ?	06
. Le nouveau paradis : s'auto-constituer	06
. La nouvelle unité de compte : l'individu	07
- La question théologico-politique – ses nouvelles expressions aujourd'hui	08
2 / L'essoufflement de la modernité politique	09
- En quête de sens - L'individu, le citoyen ou la personne ?	09
- Les excès de l'idéologie procédurale	10
- La perte de représentation du bien commun	11

II / Inter-convictionnalité – la conviction dans tous ses états

1 / « La » conviction (au singulier)	13
- Intelligibilité, subjectivité et reconnaissance	13
- Chez les philosophes	14
2 / « Les » convictions (au pluriel)	16
- Au-delà de la dimension cognitive – la fonction « reconnaissance »	16
- Le retour du syllogisme pratique !	17
. La pensée hybride	17
. Les convictions, étiquette globale	19
3 / Convictions et Croyance religieuse	19
- La Loi, ce n'est pas la foi	20
- Entre théorie et pratique	21

III / L'Inter-convictionnalité comme pratique

1 / Inter-convictionnalité & Spiritualité	23
2 / Le positionnement inter-convictionnel	24
2.1 / Une position de curseur pertinente pour poser les problèmes	24
- Dans le débat social	24
- Au sein des entreprises	26
2.2 / Une méthode d'intervention dans le débat public	28

Statut de ce texte

- Les lignes qui suivent ne ressortent pas d'une étude scientifique. Elles sont une présentation idéologique sur la manière dont nous entendons, au sein des Voix de la Paix, et comptons utiliser la notion de « conviction » dans notre pratique associative, sachant que l'une de nos valeurs méthodologiques première est précisément « l'inter-convictionnalité. »
- « La » conviction en tant que phénomène épistémique et épistémologique (nous reviendrons sur ces termes) est relativement bien documentée dans la littérature scientifique des sciences cognitives ou en philosophie. En revanche, le mot à sa forme plurielle, « les convictions », a une définition beaucoup plus flottante : le mot, « inter-convictionnel », quant à lui, est d'usage encore peu répandu...
- **Les Voix de la Paix** ont vocation à défricher ce terrain relativement neuf et à faire œuvre novatrice dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle la plupart des définitions ou des analyses produites ici ressortent, non de l'observation sociologique, mais de notre vision des choses, de la manière dont nous souhaitons l'orienter et y agir.
- Cette démarche de clarification et de définition *a priori* n'est pas exclusive d'autres approches, notamment de la collecte de témoignages recueillis sur le terrain, ou de l'analyse des *verbatim* collectés lors de groupes dédiés.

I / L'inter-convictionnalité – les contextes :

- « L'inter-convictionnalité » n'est pas un concept qui tient tout seul, en suspension platonique ; il s'inscrit dans des contextes sociaux et politiques, une manière de voir la société qui seuls lui donne son sens vraiment opérationnel.
- Parmi la multitude des analyses de la société susceptibles d'apporter du sens, l'angle de regard des **Voix de la Paix** effectue des « coupes » particulières. Ce sont ces « coupes » qui déterminent les contextes où l'inter-convictionnalité, en tant que méthode d'action, prend tout son sens.
- Ces « angles » déterminent également des domaines d'actions, et en fin de compte nos domaines de légitimité, ceux où notre action associative apporte une valeur ajoutée.

• Deux grands contextes, en particulier, conditionnent notre regard sur l'inter-convictionnalité :

1 / Le retour de la question théologico-politique.

2 / L'essoufflement du système de la modernité politique (comme mode d'organisation de la société en dehors des questions transcendantes).

1 / Le retour du théologico-politique.

► Je souscris à l'analyse de Leo Strauss selon lequel la question théologico-politique n'a jamais disparu. Non seulement elle n'a pas été « réglée » par la modernité qui pensait l'avoir dépassée. Mais je soutiens l'idée que cette question fait partie, en tant que point particulier du dialogue permanent « entre Athènes et Jérusalem », de la dynamique fondamentale de l'Occident.

► La nouvelle question théologico-politique, c'est essentiellement deux choses :

1 / Le retour au sein de nos sociétés (libérales occidentales) de problèmes liés à la religion, et de conceptions politiques de la religion.

2 / L'expression d'une nouvelle donne du problème théologico-politique.

1.1 / L'impact des conceptions politiques de la religion :

■ La question théologico-politique fait un retour fracassant dans nos sociétés, à travers l'attaque directe que certains groupes islamistes radicaux conduisent contre nos sociétés libérales démocratiques.

• Ces attaques sont conduites au nom d'une idéologie religieuse affichée, et visent explicitement nos sociétés en tant que « mécréantes », pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles représentent en tant que « civilisation occidentale ».

• Ce retour du théologico-politique s'exprime soit de manière violente, soit de manière plus larvée, par un combat plus ou moins affiché en termes de valeurs, notamment par un problème d'acceptation de hiérarchie des normes entre la loi religieuse et les lois de la République.

■ Cette violence, explicite ou larvée, constitue un paradoxe, parce qu'elle conjugue deux mouvements opposés.

- D'une part, un affaiblissement de l'expression sociale de la religion, qui s'apprécie dans la diminution du nombre de fidèles et de la pratique religieuse, mais aussi dans l'autorité moindre du magistère religieux ;
- D'autre part, une effervescence fondamentaliste, dont la caractéristique est de proposer la version d'une « religion sans culture »¹, définie par une matrice de valeurs simplifiée à l'extrême : appartenance, identité, dissensus et opposition (à la société environnante). On assiste de ce point de vue à une redéfinition identitaire des religions qui ne touche pas seulement l'islam.

1.2 / La nouvelle question théologico-politique :

► La France y est mal préparée car elle pensait l'avoir éliminée. Même si la mémoire et la culture s'en sont perdues, il y a bel et bien eu un « dispositif théologico-politique », qui a constitué une vision du monde, et selon lequel nos sociétés étaient organisées. C'est ce modèle que les « modernes » ont souhaité, et pensé avoir supplanté par la pensée des « Lumières ».

► Pour détailler la façon dont cette question théologico-politique fait un retour inattendu, nous souhaiterons voir ici successivement :

- Ce qu'a été le dispositif théologico-politique.
- La rupture qu'a pensé mener la modernité vis-à-vis de ce modèle.
- Les nouvelles manières dont se pose le problème théologico-politique aujourd'hui.

1.2.1 / La question théologico-politique - son expression classique :

■ La pensée de la « question théologico-politique » est héritée de la philosophie politique de l'Antiquité. Sa grande question directrice s'énonce ainsi : comment réguler la cité selon des principes de vérité ?²

¹ Olivier Roy, *La Sainte ignorance. Le temps de la religion sans culture*, Paris, Seuil, 2008, p. 19. Cité dans Jean Picq, *Politique et religion. Relire l'histoire, éclairer le présent*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2016, p. 191.

² Nous n'entrerons pas ici dans les théories spécifiques de Platon et d'Aristote, chez qui la philosophie politique occupe une grande place au sein de leur pensée. Par ailleurs, nous incluons sous le terme « Anciens » toute la philosophie médiévale également fondée sur les Grecs, même si son expression, enrichies des thématiques théologiques juives (Maimonide), chrétiennes (Thomas d'Aquin) ou musulmanes (Al-Farabi, Averroës), prend une tournure très différente.

● Au cœur de leurs théories s'exprime la vision des Anciens sur le politique, où il n'est donné de « sens » au réel ici-bas, à la dimension sociale du vivre-ensemble, qu'en y appliquant des principes dont la vérité se situe au-delà du monde des hommes.

● Cet au-delà, les Grecs l'appelaient « cosmos », les médiévaux chrétiens « transcendance », mais peu importe, l'idée est là : on ne donne de « valeur », de « sens » au monde qu'en y appliquant des principes dont la vérité se situe au-delà de nous. On ne « crée » pas le « sens », avant tout on le reçoit. La vision du politique, ainsi, articule les cieux et la terre, les vérités métaphysiques aux réalités sociales.

■ Cet idéal philosophique, antique (Platon, Aristote) puis médiéval (Al-Farabi, Maïmonide, Averroès, Thomas d'Aquin), exprime le primat de la vie contemplative sur la vie pratique. Il ne s'agit pas tant de changer les hommes que de s'assurer des conditions nécessaires à la méditation sur le monde. Pas tant d'intervenir dans le cours de l'histoire que de connaître l'univers.

● La Cité, pour les Anciens, est donc avant tout censée fournir un cadre pour que l'homme parvienne à sa perfection, perfection définie comme se situant dans l'ordre de la raison.

● La dynamique de pensée du domaine politique suit ce même mouvement général : la pensée débute par une vision de ce qui constitue l'excellence de l'homme (l'exercice et le développement de la raison) ; puis on conçoit le politique, la société comme le cadre destiné à fournir les conditions de possibilité de ce développement vers l'excellence.

1.2.2 / La modernité – quelle rupture a-t-elle pensé mener ?

■ Le nouveau paradis : s'auto-constituer

● A la suite de Machiavel, « prophète des temps nouveaux »³ qui le premier conçoit une autonomie du politique détachée du religieux, la modernité se pose en rupture du « dispositif théologico-politique » dans son expression classique.

● A la suite de Descartes qui en donne la formule⁴, la modernité se donne pour projet la domination de la nature. Pour s'y dédier totalement, elle a besoin de couper le cordon entre les cieux et la terre. Exit la grande alliance entre le monde des hommes et les vérités supra-naturelles : elle remplace le dispositif théologico-politique par le contrat social.

³ Jean Picq, *Politique et religion. Relire l'histoire, éclairer le présent*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2016, p. 60.

⁴ Descartes, *Discours de la méthode*, VI.

- Les principes généraux du nouveau « contrat social » marquent bien cette rupture :
 - Le contrat ne doit plus sa valeur au fait qu'il importe un « bien » d'un niveau supérieur à un niveau inférieur, mais au simple fait que les hommes se mettent d'accord entre eux.
 - Cet accord ne repose plus sur des vérités ou des valeurs, bref sur des choses substantielles que partageraient les individus, mais au contraire sur l'abandon du plaidoyer que chacun pourrait entretenir à partir de ses propres valeurs, au profit d'une entente sur une procédure générale du vivre-ensemble.
 - L'individu, au final, se déleste de certains droits pour en gagner davantage en devenant citoyen d'une Nation, entité supérieure seule pourvue de souveraineté.
- La formulation de Dominique Schnapper restitue de manière juste l'exclusion de la référence à la transcendance : « La modernité politique se caractérise par le projet de fonder la légitimité politique non plus sur une instance extérieure, religieuse ou dynastique, mais sur la communauté des citoyens libres et égaux – ce que, dans le vocabulaire français, on appelle la république telle qu'elle a existé jusqu'à présent, c'est-à-dire dans le cadre de la nation. »⁵

■ La nouvelle unité de compte : l'individu

- La pensée de l'auto-constitution voit en parallèle la montée en puissance de l'individu. A la différence du paradigme théologico-politique, qui fondait sa légitimité sur la dépendance à des idées, et promouvait une société de « devoirs », le projet moderne fonde son organisation sur une réalité sociale concrète, celle des individus, sur lesquels se greffe une philosophie des « pouvoirs »⁶.
- A cet individu sont attachés des droits et reconnues des volontés. La politique devient alors un problème de gestion de la pluralité, de la diversité des volontés. Tel est le sens de la dimension « démocratique ».
- Cette inversion de perspective entre le ciel des idées et les pouvoirs de l'individu s'accompagne d'une dévalorisation du « croire ». Selon la formulation de Jean-Pierre Le Goff : « L'individu moderne est celui qui s'émancipe de ses préjugés et de ses croyances, de ses communautés d'appartenance, de la tutelle d'autrui... pour accéder à une autonomie de jugement par l'usage de la raison permettant le recul réflexif et critique. En ce sens l'idée même d'individu est inséparable de l'idée de liberté et d'autonomie. »⁷

⁵ Dominique Schnapper, *L'Esprit démocratique des lois*, Gallimard, Paris, 2014, p. 19.

⁶ John Locke est le grand théoricien des pouvoirs illimités de l'individu.

⁷ Jean-Pierre Le Goff, *Malaise dans la démocratie*, Editions Stock, Paris, 2016, p. 25.

1.2.3 / La question théologico-politique – ses nouvelles expressions aujourd’hui

■ En France, le rapport à la religion s’est construit à travers un conflit de plusieurs siècles entre la puissance de l’Eglise et le pouvoir de l’Etat. Leur rapport s’est définitivement réglé, conceptuellement au 17^{ème} siècle avec les théories du contrat, et juridiquement avec la loi de 1905.

- Sorti du politique, le religieux, toutefois, réinvestit aujourd’hui la société par une toute autre voie, une voie inattendue. Non par le biais institutionnel, mais par le biais de l’individu, et de l’importance croissante du thème de « l’identité ».

- L’impact est d’autant plus fort que ces deux notions, individu et identité, sont deux valeurs-phare de la post-modernité, et de sa valorisation sacro-sainte pour la liberté.

- Via la rhétorique des droits de l’homme -- parfois magistralement maniée par des activistes dont les droits de l’homme ne sont pas précisément le premier souci --, la revendication religieuse se coule dans le vocabulaire de la reconnaissance des identités. C’est ainsi que la religion fait retour aujourd’hui : à travers les droits de l’homme...

■ La nouvelle question théologico-politique ne se présente donc plus comme un conflit pour la conquête du pouvoir politique, mais :

- Elle se développe formellement dans une rhétorique des droits individuels (une logique de l’émancipation de l’individu, réorientée sur le religieux) ;

- Elle s’exprime comme une revendication, désormais formulée comme une demande de reconnaissance identitaire.

■ Il y a ici un double piège pour la laïcité :

- Par principe, l’éthos laïque a du mal à s’opposer à une logique de respect des droits individuels.

- Une certaine naïveté prévaut concernant la stratégie de certains acteurs. Bien que le « produit final » de leur demande soit formulé comme une demande de reconnaissance individuelle, les organisations qui les portent sur la place publique poursuivent bel et bien des agendas strictement religieux, voire politiques, dont certains sont antirépublicains.

2 / L'essoufflement de la modernité politique

► C'est la version « en négatif » du retour du théologico-politique.

Il ne s'agit plus ici de phénomènes « positifs », expressément portés par des acteurs à l'idéologie affichée, ni d'un retour brut des formes religieuses anciennes. Il s'agira de certains manques que la modernité politique laisse aujourd'hui apparaître en tant que mode global de d'organisation de la société -- alors même que la « colère anti-théologique » qui l'animait au départ⁸ s'était voulu définitivement triompher des sociétés de croyance, de la chape de plomb imposée par le religieux, pour mieux promouvoir la liberté du sujet.

► Il semble que ce projet, aujourd'hui, marque ses limites. En ce sens, ce deuxième aspect témoigne d'un retour du refoulé religieux.

2.1 / En quête de sens - L'individu, le citoyen ou la personne ?

- La modernité politique a beau eu prendre pour point de départ l'exclusion des questions métaphysiques hors du champ social, les grandes questions humaines n'ont pas disparu.
- Malgré les gains formels de la citoyenneté, la modernité n'a pas évacué les questions essentielles : la sexualité, la mort, la douleur, la dignité humaine, la question de l'âme et de sa survie, l'autonomie individuelle.
- Ces questions sont particulièrement vives aujourd'hui, à l'heure où le développement rapide de certaines technologies disruptives donne un réel crédit à la possibilité du transhumanisme, au risque d'une rupture totale avec les fondamentaux de l'humanisme classique⁹.
- Enfin, la citoyenneté n'épuise pas le vécu social et spirituel de l'homme : les voix sont de plus en plus nombreuses qui expriment un besoin de spiritualité, où l'individu n'est pas seulement foyer de possibilités civiques, sujet politique, mais aussi « personne », sujet de son existence à la recherche d'un sens situé au-delà de la seule sphère sociale¹⁰.

⁸ L'expression est de Leo Strauss.

⁹ Nous pensons par exemple au concept de « singularité » développé par certains leaders d'opinions du monde des *data*, tels Ray Kurzweil, qui prévoient un développement tel de l'intelligence artificielle que l'intelligence humaine n'aurait d'autre choix que de s'y soumettre.

¹⁰ On mentionnera ici la pensée « personnaliste » de l'Eglise catholique, bien exprimée par Antoine Arjakovsky, Antoine de Romanet, *Vers des démocraties personnalistes*, Editions Parole & Silence, Paris, 2013 ; et dans une formulation plus générale, les ouvrages de Christiane Singer.

2.2 / Les excès de l'idéologie procédurale

■ La modernité politique comme projet et comme programme a remplacé la vision d'une vaste hiérarchie des différents êtres dans le cosmos, et par conséquent de différents statuts dans la société (les différences et les inégalités étant pensés comme légitimes) par un égalitarisme moral général.

● Selon cette approche, l'inégalité naturelle – dont l'admission ne faisait pas souci chez les Anciens -- est désormais remplacée par une égalité conventionnelle instaurée par le contrat social.

● L'homme n'a plus à se tourner vers l'ordre cosmologique – c'est ce mouvement de pensée qui donnait toute son importance à la « raison théorique » -- ou à examiner les fins de la nature humaine pour fixer le contenu du droit naturel.

● Les hommes sont donc considérés égaux, parce qu'ils sont égaux moralement, et parce qu'ils sont dotés d'une égale capacité à faire le bien ou le mal.

■ Suivant ce principe de l'égalitarisme social, l'autonomie et la liberté morale de chaque individu sont reconnues et protégées par le pacte social.

● Le fait pour l'individu de se donner sa propre loi n'est toutefois valable sur le plan moral que si l'individu a rempli auparavant une « condition d'universalisation » : faire de sa maxime une maxime que l'on peut imaginer universelle, valable pour tous. Pour qu'une volonté particulière soit reconnue comme moralement bonne, elle doit pouvoir être universalisable.

● C'est ce principe d'universalisation qui garantit à la maxime morale la bonté de son contenu, et non plus la référence à la nature humaine ou à des lois naturelles¹¹.

● Autrement dit, le « bien » se voit désormais garanti par une abstraction, par une procédure et non plus par une référence substantielle.

● Notre analyse, c'est que l'on assiste aujourd'hui à un épuisement de ce fonctionnement. La demande de sens exige d'aller au-delà du seul respect de la procédure. Les individus aujourd'hui veulent pouvoir y inclure des aspects substantiels, des éléments de fidélités identitaires propres qui proviennent de leurs héritages et de leurs filiations culturelles.

■ L'idéal d'une société politique uniquement réglée par des procédures, le fameux « *calculemus* » de Leibnitz appliqué à l'échelle d'une société¹², a conduit à l'exclusion

¹¹ Daniel Tanguay, « Leo Strauss et les lumières modernes », in François Coppens, David Janssens, Yuri Yomtov (coord.), *Leo Strauss. A quoi sert la philosophie politique ?* Presses Universitaires de France, Paris, 2014, p. 47-66 [p. 51-52].

des questions de fond. Elle a notamment délaissé la question des identités en pensant que celles-ci se dissoudraient dans l'engagement citoyen, dans la pure adhésion au pacte social.

- Ce volontarisme des Lumières a fonctionné pendant deux siècles. Prudent, il a bricolé un substitut au religieux en reprenant des religions leur caractère « utile »¹³, et en lissant une culture du bien commun par la notion de « mœurs ».
- Aujourd'hui, cependant, un certain nombre de facteurs nous montrent que la seule pensée procédurale ne fonctionne plus.

2.3 / La perte de représentation du bien commun

■ La crise de nos démocraties libérales prend de nos jours une tournure paradoxale :

- D'une part les inégalités diminuent objectivement. Cette diminution s'exprime, de manière soutenue depuis le 19^{ème} siècle, par l'extension progressive d'une logique de droits, étendus de manière continue à de nombreuses parties de la population ayant fait l'objet de discriminations (enfants, femmes, personnes en situation de handicap, homosexuels).
- D'autre part, la capacité de la société à se représenter comme un corps politique a régressé. De nombreuses études font ressortir un doute quant à la capacité qu'auraient les citoyens ou le pouvoir de maîtriser les relations entre différents groupes sociaux.¹⁴

■ La démocratie elle-même ne fait plus consensus. Dans les années 60 et 70, le consensus était clair, il s'agissait de promouvoir et d'étendre les bénéfices de la liberté et de l'égalité, avec une redistribution des biens assurée par l'Etat-providence.

- Aujourd'hui la signification-même de la réduction des inégalités a changé de nature : là où elle s'interprétait auparavant en termes de réduction de l'éventail des revenus, elle a pris un tour plus subjectif, axé sur la reconnaissance des « identités » et les situations d'exclusion¹⁵.

¹² Le « *Calculus Ratiocinator* » est un idéal théorique formulé par Gottfried Wilhelm Leibniz dans son *De arte combinatoria* en 1666. Imaginé comme un algorithme pouvant exprimer n'importe quel énoncé philosophique, son rêve était d'offrir une solution purement formelle aux conflits de questions substantielles. « Quand survient une dispute entre deux personnes, nous pouvons simplement dire : *calculemus* [« Calculons »], sans autre discussion, pour savoir qui a raison. »

¹³ Selon la formulation de Rousseau.

¹⁴ Philippe Raynaud, « La Construction européenne ; logique et apories », in-- Aliocha Wald Lasowski (dir.), *Panorama de la pensée aujourd'hui*, Pocket, Paris, 2016, p. 247-66 [p. 249].

¹⁵ Philippe Raynaud, « La Construction européenne ; logique et apories », in-- Aliocha Wald Lasowski (dir.), *Panorama de la pensée aujourd'hui*, Pocket, Paris, 2016, p. 247-66 [p. 248-49].

- La notion de « conviction », comme nous allons le voir, est au cœur de ces transformations.

II / Inter-convictionnalité – la conviction dans tous ses états

► Les contextes où sont amenés à s'inscrire « la » ou « les » convictions ayant été posés, il convient maintenant de cerner ces notions de manière plus théorique, en explorant le champ sémantique de la « conviction » et du « convaincre ».

- Rappelons à nouveau qu'il ne s'agit pas ici d'une étude scientifique, « neutre » (*topic neutrality*), mais d'une étude « orientée » par notre souhait d'utiliser « les convictions » comme un outil. Cet outil, nous lui donnons une certaine orientation (dans l'acception plurielle du mot, notamment), nécessairement couplée avec nos analyses et nos objectifs militants.

- Cette approche n'exclue pas la prise en compte de notions culturelles bien installées, ni de possibles affinements de définition en fonction des retours du terrain.

- A ce stade, toutefois, c'est essentiellement à l'expression de notre vision que sont dédiés les développements suivants.

- Nous distinguerons en particulier :

- « La » conviction au singulier, et sa dimension essentiellement cognitive ;

- « Les » convictions au pluriel, et leur dimension plus pragmatique, orientée vers la reconnaissance.

1 / « La » conviction (au singulier)

1.1 / Intelligibilité, subjectivité et reconnaissance

■ La notion de « conviction » prend une importance particulière à notre époque, où la conception post-moderne de « l'individu » est en rupture avec le modèle d'une conscience et d'une identité unitaire, où l'accent est mis sur la fragmentation du sujet, ses allégeances et ses « identités multiples »¹⁶.

- L'individu post-moderne tient à ses identités multiples. Pour ne pas se fragmenter à l'infini, il lui faut compenser par la recherche d'une cohérence. La notion de « convictions » (au pluriel), moins univoque que la « croyance », est a priori un bon candidat pour ancrer le sujet dans une identité qui ne soit pas réductrice.

¹⁶ Cf. Michel Maffesoli & Brice Perrier, *L'Homme post-moderne*, François Bourin Editeur, Paris, 2012.

● Par rapport à la « croyance », la « conviction » présente un caractère moins intellectualiste, plus émotionnel et inter-relationnel (dimension agonistique de la conviction).

■ Un premier sens du mot « conviction » (au singulier) assimile celui-ci au degré d'adhésion que le sujet conscient entretient vis-à-vis d'un contenu propositionnel. C'est la définition qu'en donne le Petit Robert : « Acquiescement de l'esprit fondé sur des preuves évidentes ; certitude qui en résulte. » On est « convaincu » de telle ou telle chose.

● Mais il est un autre sens, celui qu'il a dans le pluriel « *les convictions* ». C'est celui qui correspond à notre usage, et fait l'objet des développements qui suivent.

● Dans les espaces de débat où elles sont exprimées, *les convictions* ont un sens nettement distinct de *la croyance*. Nous souhaitons montrer que c'est cette différence qui fonde la dimension « d'inter-convictionnalité ».

■ Le premier sens de « conviction » (« la conviction » au singulier) se prête à deux dimensions d'analyse :

● La dimension *épistémologique*, qui a pour objet les conditions de l'explication et de la preuve. La dimension épistémologique est garante de l'intelligibilité des propositions. Exemple d'affirmation qui ressort de cette dimension d'analyse : « "Il fait beau" est vrai s'il fait beau » ;

● La dimension *épistémique*, elle, renvoie à la relation existante entre le sujet et sa connaissance¹⁷. Elle est fondatrice de subjectivité. C'est cette dimension qui est en jeu dans la proposition suivante : « je sais que p ».

■ Nous souhaitons introduire, avec l'expression « les convictions », au pluriel, une troisième dimension : la dimension pragmatique, qui envisage la parole en relation avec ses différents contextes d'énonciation.

● De manière sociale, rapportée aux objectifs des Voix de la Paix, cette perspective pragmatique introduit la dimension de la reconnaissance.

● Intelligibilité, subjectivité et reconnaissance constituent ainsi les trois aspects de la dimension « convictionnelle », celle *des convictions* au sens large.

¹⁷ Fernando Gil, *La Conviction*, Flammarion, Paris, 2000, p. 11.

1.2 / Chez les philosophes

Les philosophes se sont surtout intéressés à « la » conviction au singulier, ils ont intimement lié celle-ci aux notions de persuasion, d'assentiment, de certitude et de vérité.

■ Pour Spinoza, vérité et conviction sont liées : il n'est pas de conviction sans vérité, ni de vérité sans conviction¹⁸. La conviction est un redoublement de certitude, une certitude au second degré, la certitude de la certitude¹⁹.

● Sur le plan épistémologique, la certitude n'apporte rien de nouveau par rapport à la vérité, de même la certitude de la certitude.

● Le plan épistémique suit chez Spinoza avec le plan épistémologique : être factuellement conscient du savoir et adhérer au savoir se donnent ensemble. La certitude et la conviction supposent la vérité, mais si elle n'est pas reconnue ou possédée, elle ne se laisse pas comprendre. Cette superposition des deux plans se produit « *simul* », « en même temps ».

■ Pour Fichte également, il y a un cercle commun de la conviction et du vrai²⁰.

● Dans *Le Système de l'Ethique*, à propos de la loi morale et de la capacité qu'aurait l'homme de connaître ses devoirs²¹, Fichte pose la question suivante : « Et si ma conviction est trompeuse ? » Il y répond par l'affirmation que dans ce cas, le sujet n'aurait pas fait son devoir. En d'autres termes, il n'est de conviction que du vrai.

● Il renchérit dans la *Seconde Introduction à la doctrine de la science* : « dans l'erreur la conviction est absolument impossible »²².

■ Kant, dans la section du *Canon de la Raison pure*, propose une approche plus souple de la conviction, qu'il définit de deux manières²³ :

● Il introduit tout d'abord celle-ci comme un acte de « tenir pour vrai » (*Fürwahrhalten*), valable pour tout le monde dans la mesure où son fondement (*Grund*) est « objectivement suffisant ». Il l'oppose à la persuasion, qui s'arrime à la conformation particulière du sujet.

¹⁸ Fernando Gil, *La Conviction*, Flammarion, Paris, 2000, p. 253.

¹⁹ Spinoza, *Ethique*, II, 43, Scholie.

²⁰ Cf. Fernando Gil, *La Conviction*, Flammarion, Paris, 2000, p. 123.

²¹ Fichte, *Le Système de l'éthique selon les principes de la doctrine de la science*, Paris, PUF, 1986, pp. 157-70.

²² Fichte, *Seconde Introduction à la doctrine de la science*, in Fichte, *Œuvres choisies de philosophie première (1794-1797)*, Paris, Vrin, 1964, p. 308-309.

²³ Cf. Fernando Gil, *La Conviction*, Flammarion, Paris, 2000, p. 117.

- Plus loin, au sujet du savoir, la conviction est identifiée à la seule suffisance subjective (« pour moi-même »)²⁴.
 - La conviction conserve ainsi pour Kant un statut hybride. Elle témoigne d'une part d'une contrainte de rationalité : « l'accord avec l'objet ». Être convaincu, c'est admettre quelque chose en fonction d'une raison. Mais elle demeure d'autre part subjective : son mode de donation est l'adhésion.
- Wittgenstein, quant à lui, explique dans *De la certitude* que la croyance se noue originairement au vrai, et que la conviction constitue une croyance « inébranlable », antinomique de toute exigence de preuve.
- Pour Wittgenstein, les convictions sont des croyances « inébranlables » qui dispensent de la preuve et excluent toute alternative²⁵.

2 / « Les » convictions (au pluriel)

- ▶ Le fait d'employer le mot « convictions » au pluriel, de parler « des convictions » en modifie considérablement, selon nous, la signification. « Les convictions » expriment une dimension moins cognitive, plus sociale. C'est l'idée essentielle développée dans cette partie.
- ▶ Comme nous l'avons déjà mentionné, nous souhaitons introduire, ce pluriel « des » convictions ajoute aux aspects épistémologiques et épistémique une troisième dimension : la dimension pragmatique. Rapportée à la scène sociale, cette perspective pragmatique introduit la dimension de la reconnaissance.
- ▶ Intelligibilité, subjectivité et reconnaissance constituent ainsi les trois aspects de la dimension « convictionnelle », qui fonde « l'inter-convictionnalité » au sens large.

2.1 / Au-delà de la dimension cognitive – la fonction « reconnaissance »

- A un premier niveau, le mot « conviction » exprime les influences sémantiques de « *convivo / convivere* », « vivre avec quelqu'un »²⁶, d'où le participe « *convictum* », version antique de notre contemporain « vivre-ensemble ».

²⁴ Kant, *Critique de la raison pure*, A820/B848 et A822/B850.

²⁵ Cf. Fernando Gil, *La Conviction*, Flammarion, Paris, 2000, p. 126.

²⁶ D'après Sénèque.

● L'influence de « *convivor* » y est également sensible, « donner ou prendre un repas », qui connote une dimension « conviviale »²⁷.

● Il y a ainsi une donnée immédiatement sociale dans « conviction », par opposition à la dimension purement cognitive et solipsiste de la « croyance ».

● On y entend aussi une dimension rhétorique, agonistique. On « tient » à ses convictions, on se « bat » pour elle, mais avant tout on les partage. Etrangement il n'existe pas de verbe intransitif correspondant à la conviction, comme « croire » pour « croyance ».

■ A la dimension *épistémologique* garante d'intelligibilité, et à la dimension *épistémique* fondatrice de subjectivité, la notion de « convictions » au pluriel ajoute selon nous une troisième dimension : la dimension pragmatique. Dans les sciences du langage, c'est celle qui prend en compte les contextes de l'énonciation et ses effets chez ceux qui la reçoivent.

● Rapportée aux objectifs des **Voix de la Paix**, et à la scène sociale telle que nous l'avons définie, cette perspective pragmatique introduit la dimension de la reconnaissance, demande sociale de plus en plus affirmée par l'individu post-moderne.

● Intelligibilité, subjectivité et reconnaissance constituent ainsi les trois pôles de la dimension « convictionnelle », celle « *des* » convictions au sens large.

■ Par ailleurs, la dimension de reconnaissance des convictions mobilise à elle seule trois aspects, fondateurs de trois thématiques sociales :

● L'identité (pour soi) ;

● La demande de reconnaissance (vis-à-vis des autres) ;

● La contribution citoyenne (force de proposition sociale et politique).

2.2 / Le retour du syllogisme pratique !

La pensée hybride

■ En première approche, les convictions semblent osciller entre un aspect cognitif, qui provient du fait que le sujet « a » des convictions, lesquelles expriment un certain contenu propositionnel ; et d'un autre côté un aspect social, qui manifeste une

²⁷ D'après Cicéron.

réassurance du sujet, exprime une demande de partage, et sécurise une position / revendication sociale déterminée.

- Afin de préciser le statut philosophique des « convictions », notamment de rendre compte de leur statut hybride, il sera intéressant de recourir à l'approche du « syllogisme pratique » telle qu'il fut théorisé par Aristote.

- La doctrine du syllogisme pratique chez Aristote est principalement exposée dans trois œuvres : le *De Anima* (DA), *l'Éthique à Nicomaque* (EN) et le *De Motu Animalium* (DMA). Le contexte varie dans chacune de ces œuvres -- analyse de l'âme, raisonnement éthique (ou délibération) ou théorie du mouvement animal, mais il s'agit bien, dans chacun de ces cas, de la même doctrine.

■ De manière plus large, au sein de la théorie rhétorique d'Aristote, le « syllogisme pratique » représente un type de syllogisme tout à fait différent des autres.

- Pour mémoire, la structure générale d'un syllogisme est la suivante :

a/ Deux prémisses sont posées : une prémisses majeure (exemple : « tous les hommes sont mortels »), puis une prémisses mineure (exemple : « [or] Socrate est mortel ») ;

b/ Une conclusion est déduite (« [donc] Socrate est mortel »).

- Dans cette séquence à trois articulations (les deux prémisses et la déduction), chaque articulation est une proposition de nature intellectuelle, et l'ensemble du raisonnement se déploie donc dans un espace purement mental, dans l'esprit de celui qui raisonne.

■ La spécificité du syllogisme pratique tient au fait qu'il est à cheval sur une dimension logique, purement théorique, mais aussi sur une dimension de décision et d'action : une séquence au statut hybride, en quelque sorte.

- Ainsi, pour reprendre l'exemple donné dans *Le mouvement des animaux*, « considérant que tout homme doit se promener (majeure), et que je suis moi-même un homme (mineure), alors je me promène (conclusion). »

- Sans discuter ici de la validité des prémisses, on voit que la particularité du syllogisme pratique est de déployer une séquence où, suite à deux prémisses de nature intellectuelle, s'ensuit, non pas une déduction intellectuelle, mais une action.

- On se trouve donc en présence d'une séquence de nature hybride. C'est à ce titre que le « syllogisme pratique » aristotélicien nous semble être le bon candidat théorique pour rendre compte du statut hybride des « convictions ».

Les convictions, étiquettes globales

■ Je propose de considérer les convictions comme des propositions interprétatives, explicatives et partagées avec autrui dont l'expression éclaire les présupposés mais aussi la pratique, individuels et collectifs, représentatifs d'une spiritualité donnée.

● Ayant la théorie d'Aristote en tête, il apparaît qu'une conviction, en ce sens-là, se trouve à cheval sur l'ensemble des phases du syllogisme pratique : les visions du monde, les valeurs, voire les dogmes (toutes les spiritualités n'en ont pas) jouent globalement la fonction des prémisses, tandis que la pratique religieuse, commandements, cultes, orientations de la vie, représentent le pôle « décision » et « action ».

● Dans ce schéma, la « conviction » n'est pas nécessairement causale, au sens d'une vision préalable qui entraîne une décision puis une action précise.

● La « conviction » est l'ensemble du processus, et elle inclue également les propositions postérieures à la pratique qui fournissent une explication rétrospective ou cherchent à la justifier.

■ « Une » conviction, au sens où nous l'utilisons, est donc une étiquette globale qui ne ressort pas seulement du domaine cognitif et du phénomène de l'adhésion, mais assoit sa proposition, son contenu sur l'ensemble du processus pratique, avec pour fil directeur un lien conservé avec l'action (terme du syllogisme pratique).

● C'est parce qu'elles ont ce statut hybride « contenu propositionnel / décision / action / justification », que les convictions parviennent à exprimer dans l'espace social les divers aspects de la dimension de reconnaissance : l'expression identitaire, la demande de reconnaissance, et la contribution citoyenne.

3 / Convictions et Croyance religieuse

► Nous avons vu les différents types de justification, de nature cognitive ou pragmatique, qui plaident pour un emploi du mot « convictions » distinct de la notion de « croyance ».

Mais il est une autre raison, historique, qui justifie pleinement cette différence d'emploi : le fait que la « croyance », précisément, exprime de manière très imparfaite le cœur idéologique de certaines religions, comme l'islam ou le judaïsme.

► Cette différence est difficile à faire entendre en France car, marquée par le catholicisme où la « foi » constitue l'ingrédient premier, ce prisme chrétien de la « foi » et de la « croyance » continue de modeler la structure-même des discussions

sur le religieux. Y compris chez les acteurs qui se déclarent éloignés de la spiritualité, voire entretiennent des conceptions extrêmes, anti-religieuses, de la laïcité.

► Ce tropisme de la foi « écrase » les débats, et les vide parfois totalement de leur substance lorsqu'il s'agit de prendre en compte les positions de l'islam ou du judaïsme vis-à-vis de la laïcité, par exemple, ou de leur place dans l'espace public.

► La notion de « conviction », ici, permet de « desserrer » le carcan théorique de la « foi », totalement inadéquat, et de réintégrer dans le débat d'autres modalités d'intervention du religieux sur la scène sociale.

La Loi, ce n'est pas la foi

■ Charles Taylor développe une analyse intéressante des raisons pour lesquelles la croyance en Dieu est si difficile de nos jours, alors « qu'il était a priori impossible de ne pas y croire en 1500 »²⁸.

● Il situe le *shift* avec l'apparition, à l'époque moderne, de ce qu'il appelle le « moi isolé », autrement dit un « moi » qui sait que toute pensée, tout sentiment et but, résident dans l'esprit et non dans le monde extérieur.

● Dans ce basculement de perspective, « le moi isolé a commencé à trouver les idées d'esprit, de forces, de miracles, de puissances causales intentionnelles, quasiment incompréhensibles »²⁹.

■ Mais justement ! Il sera bon de faire remarquer ici que, ne serait-ce que pour le judaïsme, ce descriptif n'adresse en aucune façon la manière dont la situation se présente.

● La « présence de Dieu », en effet, n'y est pas conçue comme une « puissance causale » de chaque instant. Pour la tradition juive, Dieu s'est retiré du monde qu'il a créé -- c'est cette situation que l'on appelle « transcendance » : notion qui incite à ne pas confondre le monde avec sa source. De prime abord, c'est cette absence apparente de Dieu dans le monde qui est donnée en expérience aux hommes.

● L'expérience juive s'applique bien entendu à redonner une visibilité spirituelle à cette absence, à travers un certain nombre de dispositifs (le Shabbat, par exemple).

● Toutefois, le moyen global de « reconnexion » n'est pas la « foi », la « croyance ». C'est la Loi qui est le moyen formel de cette expérience.

²⁸ Charles Taylor, *L'Âge séculier*, Editions du Seuil, Paris, 2011.

²⁹ Charles Taylor, *L'Âge séculier*, Editions du Seuil, Paris, 2011, p. 916.

Entre théorie et pratique

■ Pour donner une image précise du caractère inadéquat de la notion de « croyance », et à l'inverse, de la pertinence des « convictions » en tant qu'orientées vers la pratique, il est bon de mentionner ici la théorie de la loi de Moses Mendelssohn.

● Dans un plaidoyer pour que soit reconnue la modernité de la loi juive par ses contemporains, Mendelssohn, dans son maître-ouvrage « *Jérusalem ou pouvoir religieux* », analyse précisément le caractère hybride de la Loi, à la fois théorique et pratique.

● Il théorise tout d'abord le fait que le don de la Loi ne livre aucune vérité spécifique dont serait exclus les hommes n'ayant pas assisté à la Révélation (celle du Mont Sinäi). Au contraire, toutes les vérités sont accessibles par la seule raison et à tout homme. Mendelssohn pose alors la question : à quoi sert finalement la Révélation ? En quoi livre-t-elle quelque chose de spécifique ?

■ Mendelssohn avance alors sa théorie des « lois cérémonielles ». Ces dernières ne constituent pas en elles-mêmes des *propositions* de vérité, mais elles entretiennent tout de même un rapport avec la vérité. Les injonctions de la Loi, en effet, délivrent un enseignement sous formes « d'actions »³⁰.

● Si Mendelssohn assigne une vertu spécifique à la Loi, c'est donc son hétéronomie assumée : le fait qu'elle prescrive non des idées ou des valeurs, mais bel et bien des actions. Des injonctions pratiques, qui ont vocation à mettre en mouvement les corps, à susciter des situations concrètes.

● On voit que la Loi, ici, entraîne pour l'homme un autre rapport au monde que la foi. La Loi ne cherche pas à déverser son lot de vérités premières sur l'univers, et pourtant elles demeurent un dispositif de nature symbolique, pourvu d'une valeur métaphysique.

● Les « lois cérémonielles » délivrent ainsi un enseignement sous forme de procédures, une « écriture en acte » qui maintient le judaïsme comme une religion de l'activité, tout en conservant l'idée pure monothéiste, idée abstraite s'il en est.

■ Le dispositif de la Loi, ainsi, représente un cas intéressant où la dimension théorique et la dimension pratique sont articulées ensemble.

● Une situation, certainement, dont la notion de « croyance » est inapte à rendre compte. Mais où celle de « convictions », elle-même hybride, sera plus appropriée.

³⁰ Yann Boissière, *Eloge de la Loi*, Editions du Cerf, Paris, 2017, p. 138 sq.

- L'islam, qui est aussi une religion de la Loi, apporte un autre exemple de poids en faveur de l'emploi du mot « convictions ».

III / L'Inter-convictionnalité comme pratique

► Après avoir précisé les contextes sociaux pertinents pour **les Voix de la Paix**, puis ce que nous entendons par « convictions », nous en venons à l'action militante elle-même, et donc à la dimension « inter-convictionnelle » de l'association, puisque c'est bien ainsi que nous nous positionnons -- avec une prétention à la différence, précisément avec cette dimension « d'inter-convictionnalité ».

► « Inter-convictionnalité » est tout d'abord un terme factuel, descriptif, qui désigne le fait d'étendre le champ du dialogue au-delà du dialogue inter-religieux classique. Celui-ci ne réunit d'ailleurs la plupart du temps que les monothéismes.

Si « **les Voix de la Paix** » se veut une association « inter-convictionnelle », c'est parce qu'elle cherche à trouver de la valeur ajoutée dans le fait de mobiliser tous les « citoyens » à partir de leurs convictions, autrement dit de réunir religieux et non-religieux pour des actions communes.

► « L'inter-convictionnalité », toutefois, n'est pas qu'une notion opérationnelle. Le mot signe également l'apparition d'un nouveau niveau de conscience, une nouvelle manière de poser les problématiques dans le champ de la citoyenneté et du « vivre-ensemble ».

► Pour mieux cerner les dimensions de cette « inter-convictionnalité » en action, nous envisagerons successivement :

-- Un point préalable sur la dimension spirituelle de l'inter-convictionnalité au sein des **Voix de la Paix**.

-- Les spécificités de l'approche inter-convictionnelle dans le débat public

1 / Inter-convictionnalité & Spiritualité

■ Notre objectif n'est pas de capter tout le territoire de l'inter-convictionnalité, mais d'en faire un usage spécifique, proportionné aux buts des **Voix de la Paix**.

● A cet égard notre utilisation des « convictions » souhaite ne pas couper l'ancrage de l'inter-convictionnalité avec la « spiritualité ». De nombreuses associations ou personnalités qui participent aux actions des **Voix de la Paix** n'ont pas un agenda religieux, ni même explicitement spirituel au sens large – et il ne leur sera pas

demandé d'en avoir un – mais a minima une éthique de « l'engagement » vis-à-vis de la société.

- Ce respect du pluralisme des approches est bel et bien au cœur de l'association. Toutefois, ce respect ne dispense pas de chercher à préciser en quoi l'inter-convictionnalité a aussi une dimension spirituelle, qui a d'ailleurs été capitale dans la naissance de l'association.
- Les points développés ci-après ne sont donc pas une charte, ni une ligne politique de l'association, mais une version personnelle du socle de valeurs qui a présidé à la naissance de l'association et en constitue une fibre très forte.

■ L'inter-convictionnalité, ainsi, n'est pas n'importe quelle méthode ou philosophie de l'action sociale. Elle s'appuie sur l'idée qu'existe une transcendance à la sphère sociale, et à son orientation en direction du social.

- En d'autres termes, le premier lien avec la spiritualité tient à la reconnaissance que les phénomènes sociaux ne sont pas réductibles aux rapports entre individus.
- Quant à définir de manière un peu plus précise la spiritualité, on peut avancer l'idée suivante : est spirituelle à notre sens toute pensée qui reconnaît que la vocation de l'homme, son développement et sa réussite ne se situent pas uniquement dans l'accomplissement de ses fonctions biologiques, économiques, ou politique et identitaire, ou même intellectuelles. Mais qu'ils incluent la reconnaissance d'une dimension plus large, plus antérieure que sa seule sphère d'expérience.

2 / Le positionnement inter-convictionnel

► Au-delà de l'inter-religieux classique, le positionnement « inter-convictionnel » représente le curseur adéquat pour agir sur nos thématiques dans l'époque actuelle. Au final, « l'inter-convictionnalité » signifie en effet :

2.1 / Une position de curseur pertinente pour poser les problèmes

2.1.1 / Dans le débat social

■ Le dialogue inter-religieux aujourd'hui, bilatéral ou multi-latéral, garde toute sa nécessité.

• Cependant, l'inter-convictionnalité permet de dépasser la symétrie classique du dialogue inter-religieux, qui place toujours une « religion » donnée en lien avec « les autres religions ». On se réjouira toujours beaucoup de voir dialoguer un imam un prêtre et un rabbin, mais en France, c'est plus de 60 % de la population qui ne se sentira pas directement concernée...

• En plaçant les religions en dialogue avec des mouvements qui n'ont pas d'agenda religieux, la position inter-convictionnelle « dé-fidéise » les questions, les requalifie à un niveau plus directement politique, au niveau de la citoyenneté.

■ La position des « convictions », mieux que celle de la « croyance », a par ailleurs pour vertu de mieux reconduire au principe-même de la laïcité à la française. Il vaut la peine de rappeler ici la différence entre « tolérance » (d'inspiration anglo-saxonne) et « laïcité à la française »³¹.

• La « tolérance », dont la conception anglo-saxonne est issue de la « *toleration* » formulée par John Locke³², se contente d'organiser de manière pragmatique, à égalité, les religions présentes dans un espace politique donné. On considère que leurs membres sont fiables pour participer en tant que citoyen au lien social, du fait de leur « fiduciarité », le fait qu'ils soient capables de « croire » à quelque chose. Le non-croyant, le « libre-penseur », dans un tel système, sera a priori considéré comme suspect...

• La laïcité à la française, elle, affirme d'entrée de jeu, de manière abstraite (hors analyse des forces en présence), une égalité absolue entre le croire et le ne-pas-croire. La fiduciarité du citoyen n'est pas calquée sur le lien religieux. La laïcité à la française pense le lien social non à partir de fraternités existantes, socialement attestées, mais se veut construite par ce qu'un sujet incrédule déduirait de nécessaire et de juste³³.

• Autrement dit, l'inter-convictionnalité représente une position de curseur adéquate pour à la fois prendre en compte les convictions de chacun, sans être enfermés dans les questions confessionnelles ou de croyance. C'est la part pragmatique des convictions, leur contribution citoyenne qui est directement sollicité dans l'inter-convictionnalité.

³¹ Voir l'analyse éclairante de Catherine Kintzler dans *Penser la laïcité*, Minerve, Paris, 2014.

³² John Locke, *Lettre sur la tolérance*.

³³ Frédéric Dupin, « Qu'est-ce que la laïcité ? De Catherine Kintzler », *Le Philosophoire* 2007/1 (n° 28), p. 196-206. DOI 10.3917/phoir.028.0196.

2.1.2 / Au sein des entreprises

■ Une mention particulière doit être faite sur l'approche inter-convictionnelle en entreprise.

- Espace de droit privé, les règles qui régissent l'expression des convictions ne sont pas les mêmes qu'au sein des pouvoirs publics (c'est à eux seuls que s'applique le principe de laïcité), ni même au sein des espaces publics.

- Par ailleurs, la mission des entreprises a connu des mutations gigantesques depuis les trente dernières années. Une entreprise, il y a trente ans, c'était une entité, une sorte de « boîte noire » qui fabriquait des produits, point. Notre seul lien à elle était celui du consommateur, à l'extérieur, en bout de chaîne, appelé à consommer ou non ses produits.

- L'abandon du modèle fordiste d'organisation à partir du milieu des années 70, jusqu'aux lois Auroux de 1982 qui marquent l'irruption de la personne privée dans l'entreprise³⁴, ont signalé un changement majeur : l'entreprise est devenue comme « transparente » pour la société. La manière dont elle produit de la valeur, de façon plus ou moins éthique, intéresse désormais au plus haut point les consommateurs. A ce titre, elle est devenue un enjeu de gouvernance, d'organisation et d'image vital pour les entreprises.

- Cette approche a trouvé son couronnement avec la mise en place de directions ayant en charge la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) et la diversité. Respect de l'environnement, souci de la non-discrimination (hommes / femmes, handicap, racisme, orientation sexuelle) sont ainsi couverts dans la vision qu'ont les entreprises de leur responsabilité envers la société.

■ Mais l'évolution ne s'arrête pas là. Aujourd'hui elle prend une nouvelle ampleur.

- Les entreprises sont désormais à la recherche de « sens ». Non seulement dans leur organisation pour mieux fonctionner, mais au titre de leur vision et de leur mission : elles cherchent à proposer du « sens » à la société à travers leur création propre de valeur.

- Dans cette perspective, le capital le plus précieux sont les ressources humaines, les hommes et les femmes avec leurs capacités et leur identité propre. *Empowerment*, mise en valeur de la diversité, subjectivisation et individualisation tout azimut de la relation au travail : cette mutation profonde a aujourd'hui son slogan en entreprise (passablement inélégant, en l'occurrence) : « Replacer l'humain au centre ».

³⁴ Denis Maillard, *Quand la religion s'invite dans l'entreprise*, Fayard, Paris, 2017, p. 172.

● Par ailleurs, l'exemplarité en matière de normes éthiques n'est plus affaire de réaction, de pressions venant de l'extérieur (pouvoirs publics, société, consommateurs), mais se fait de plus en plus à l'initiative des entreprises elles-mêmes. Ainsi du mouvement B-Corp, ou des idées qui animent le domaine des ESS (Entreprises Sociales et Solidaires).

● Aujourd'hui ce sont les entreprises qui deviennent prescriptrices de normes éthiques, souvent en avance sur les normes prévalant au sein de la sphère sociale. Par une évolution conjointe, c'est au sein des écoles de commerce et de management que se prépare la philosophie du monde de demain.

■ Dans cette nouvelle perspective, l'approche inter-convictionnelle a vocation à s'insérer de manière logique au côté des pôles actuels de la RSE.

● Dans cette recherche de « sens » et du respect des identités de chacun, enjeux devenus centraux dans la gouvernance, l'organisation et la création de valeur, le « fait inter-convictionnel » a vocation à compléter le dispositif éthique de la RSE.

● Des premiers retours d'expérience valident l'appréciation positive des salariés vis-à-vis de l'inter-convictionnalité : assimilée à un échange entre les personnes, à un partage, elle exprime une vision où il est légitime que chacun arrive en entreprise avec ses convictions propres. De la même manière, au nom de la recherche de « sens », l'organisation est comprise comme ayant vocation, sans nuire à ses missions, à accepter les différences convictionnelles de tous, sans les ne stigmatiser ni les oublier.

■ A cet égard, la dimension « inter-convictionnelle » a même vocation à dépasser, à enrichir la problématique du « fait religieux », dont les études ont montré qu'il concernait chaque année un nombre d'entreprises croissant³⁵.

● L'approche du « fait religieux » exprime une approche « symptomatique » des problèmes liés à la religion en entreprise. Par l'intermédiaire de chartes et de guides, cette approche, essentiellement légale, est calibrée pour anticiper les situations problématiques, les faits qui font friction (demandes de congés motivées par les fêtes religieuses, demandes de salles de prière sur le lieu de travail, demandes liées à la nourriture dans les cantines de l'entreprise, etc...).

● L'approche « inter-convictionnelle », elle, se positionne bien en amont des situations de conflit. Par une démarche pédagogique et culturelle d'ouverture et de connaissance des cultures de l'autre, elle vise à fluidifier le lien social entre salariés,

³⁵ Cf. l'Institut Randstad et l'Observatoire du Fait Religieux en Entreprise (OFRE) qui en septembre 2016 ont présenté les résultats de leur quatrième étude commune sur le fait religieux en entreprise.

et plus généralement, à faire de la conviction des individus une richesse pour le capital social de l'entreprise.

- Les programmes induits par cette approche sont extrêmement nombreux, et encore largement inexplorés : visites de lieux de culte dans les bassins d'emploi de l'entreprise pour approfondir son insertion dans le tissu local, modules de formation au leadership puisant dans les ressources des pensées des spiritualités, table-rondes, ateliers, inflexion inter-convictionnelle d'actions déjà menées par l'entreprise (projets en direction des jeunes, notamment), la liste est potentiellement infinie, et offre matière à créativité...

2.2 / Une méthode d'intervention dans le débat public

■ En premier lieu, le principe de nos interventions consiste à toujours maintenir une pluralité des approches. A deux niveaux :

- D'une part, quelle que soit l'action proposée, nous veillons à ce que nos « plateformes inter-convictionnelles » soient plus larges que la seule dimension inter-religieuse.

- Cela paraît évident à dire, mais même chez les personnes les mieux intentionnées, dans le feu de l'action, la tendance est de faire « revenir l'élastique » au pré-carré des trois monothéismes.

- Nous avons constaté maintes fois combien la valeur ajoutée, et l'appréciation des audiences, se situent précisément dans le dialogue inédit de religieux avec des acteurs non religieux, et dans le frottement entre idées religieuses et philosophiques.

- D'autre part, il s'agit de dépasser la seule dimension intellectuelle des approches théologiques, en combinat différentes perspectives :

- Intellectuelle (approche classique par débats, thématique, questions) ;

- Emotionnelle (Art, esthétique, sport) ;

- Intergénérationnelle, par le biais de projets pédagogiques associés à l'événement (écoles de journalistes, Lycée Camille Claudel).

■ En second lieu, et ceci est particulièrement vrai pour les actions de terrain, dans les rencontres avec les jeunes, il s'agit de partir des identités (religieuses ou pas) – tendance lourde de la situation actuelle -- pour les ramener à l'horizon commun de la citoyenneté.

- A ce titre, l'inter-convictionnalité est un outil intéressant pour lutter contre le communautarisme, parce qu'elle récuse l'idée que l'identité serait le *terminus ad quo*, le terme indépassable du raisonnement.
- Notre méthodologie est de *partir* des identités et des filiations, qui sont à considérer comme une richesse, mais seulement pour tenter de trouver des points communs. Ceux-ci ne peuvent être situés qu'au sein de la citoyenneté et de l'appartenance à la communauté nationale.
- La demande de reconnaissance des identités spirituelles, qui tend à devenir la revendication première dans certains milieux, est ainsi à la fois prise en compte et désamorcée au profit de la recherche du bien commun.
- La notion de « convictions », ici, apporte un précieux concours. Face à la « croyance », le « croyant » n'aurait rien à apporter. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que certains « croyants » dévalorisent la « mécréance ».
- Considérer les ancrages idéologiques de chacun comme des « convictions », modules à la fois cognitifs, identitaires et pratiques, permet de dégager un espace commun par rencontre, le dialogue, et le respect des différences.

Yann Boissière
Rabbin du MJLF (Mouvement Juif Libéral de France)
Président des Voix de la Paix